

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Février 2024

DÉLIBÉRATION N°DEL2024-06
ATTRIBUTION SUBVENTION COLLÈGE MARC BLOCH BONNAT

L'an deux mille vingt-quatre le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le deux février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, BATHIER.

Étaient absentes excusées : Mmes. RAPINAT Claire, FEL Annie, DUPONTET Marie-Ange.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

Monsieur le Maire présente explique que le Collège Marc Bloch de Bonnat organise un voyage en Espagne du 25 au 30 mars 2024. Celui-ci sollicite une subvention afin de minorer la charge financière des familles (une élève de la commune est concernée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 30 € au Foyer Socio-Éducatif du Collège Marc Bloch à Bonnat.

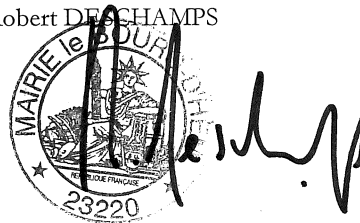
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 65748.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Oui	07
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 15 février 2024

Le Bourg d'Hem, le 15 février 2024
Le Maire
Robert DESCHAMPS



Affiché le 15 février 2024